



ici POUR
inspirer.



Journalier – parcs et patinoires

Concours : 2026-11

Service : Loisirs

Statut : 1 poste saisonnier : 43 semaines

Entrée en poste : Dès que possible

Sous l'autorité du directeur des loisirs, le titulaire du poste effectue des travaux d'entretien des infrastructures relatives aux parcs et patinoires extérieures, et ce, durant la saison hivernale et estivale.

Principales tâches

- Ouverture, fermeture et entretien des patinoires;
- Conserver une qualité et une sécurité de jeu en remettant à niveau l'avant-champ (diamond) et le champ (pelouse), nivellement;
- Analyser et émettre des divers permis de construction ou certificat d'autorisation ;
- Veiller à la propreté des lieux;
- Assurer une surveillance aux aires de jeux;
- Exécuter toute autre tâche connexe déterminée par son supérieur.

Exigences demandées

- Diplôme d'études secondaires ou toute autre expérience jugée équivalente;
- Détenir un permis de conduire de classe 5;
- Carte ASP, un atout;

Compétences recherchées

- Bonne capacité physique;
- Habiletés pour le travail manuel;
- Être disposé à travailler le soir et la fin de semaine.

À propos de la Ville de Prévost

Proclamée 8^e ville au Québec où il fait bon vivre, la Ville de Prévost se caractérise par ses milieux de vie de qualité ainsi que par son périmètre urbain dynamique entouré de secteurs de villégiature. Destination de choix pour être le terrain de vie et de jeux de nombreuses adeptes de loisirs, de déplacements actifs et recherchant une terre d'accueil riche, diversifiée en activités et en services, tout en étant située près d'un pôle majeur en services et infrastructures. Avec près de 14 000 résidents, Prévost est en pleine expansion et se démarque par sa forte vitalité autant sur le plan développement résidentiel, commercial et industriel que par la mise en valeur de son paysage bâti et naturel.

Chef de file incontesté du monde municipal en environnement, la Ville de Prévost a fait parler d'elle au courant des dernières années sur plusieurs de ses projets innovants et uniques en pensant hors de la boîte et en n'ayant pas peur de ses convictions. Fort d'une équipe dynamique appuyée par un conseil qui priorise le développement durable, le Service de l'environnement fait office de facilitateur autant pour la population que pour les autres services municipaux.

Service des ressources humaines

2870, boul. du Curé-Labelle
Prévost (Québec) J0R 1T0

450 224-8888, poste 6285
emploi@ville.prevast.qc.ca



ici POUR
inspirer.



Journalier – parcs et patinoires

Détails du poste et conditions de travail

- Il s'agit d'un poste saisonnier à raison de 36 heures / semaine. Le statut saisonnier désigne tout employé embauché pour une période allant jusqu'à 43 semaines de travail par année (arrêt minimal de 9 semaines par 52 semaines).
- Le salaire et les conditions de travail sont établis en fonction de la convention collective en vigueur soit de 26.82\$ à 31.55\$. Une prime de remplacement des bénéfices marginaux de 10% s'ajoute à la rémunération.
- Entrée en fonction : Dès que possible

24 mai 2026

Date limite pour soumettre votre candidature

Les personnes intéressées à ce poste doivent faire parvenir leur candidature, accompagnée d'un curriculum vitae et d'un court texte expliquant leurs motivations, **au plus tard le dimanche 24 mai 2026** à emploi@ville.prevast.qc.ca.

Nous vous remercions de votre intérêt à joindre l'équipe de la Ville de Prévost

Veillez prendre note que **nous ne communiquerons qu'avec les personnes dont la candidature est retenue** et que tout autre dossier de candidature sera conservé et réévalué pour de prochaines opportunités.

La Ville de Prévost considère la diversité de ses talents comme une richesse, et croit et adhère au principe d'équité en matière d'emploi. L'usage du masculin n'a que pour but d'alléger le texte et n'a aucune intention discriminatoire.

Service des ressources humaines

2870, boul. du Curé-Labelle
Prévost (Québec) JOR 1T0

450 224-8888, poste 6285
emploi@ville.prevast.qc.ca